



Groupe Richer offre une Garantie à vie sur ses produits de béton, dans l'optique où ceux-ci sont utilisés selon le code du bâtiment et installés selon les directives du fabricant et/ou les associations reconnues (ICPI, NCMA, AEMQ). La garantie à vie est fournie au propriétaire original. Elle s'applique sur les produits de béton seulement et exclut la main d'œuvre. Dans l'éventualité où un produit est couvert par la garantie, Groupe Richer remplacera le produit seulement (exclut la main d'œuvre). Il n'y a pas de garantie, formelle ou implicite, de quelque nature que ce soit, incluant sans limitation, de valeur marchande ou usage pour un but particulier par rapport à ce produit.

TOUTE INSTALLATION DE 100 PICA ET PLUS DE PRODUIT CONSTITUE L'ACCEPTATION DE TEXTURE DU PRODUIT ET ACCEPTATION DE LA COULEUR.

Au moment de choisir les produits, le client devrait obtenir des produits provenant d'un même lot, afin d'assurer que la dispersion de couleur soit optimale. Au moment de l'installation, le client devrait alterner les produits des différentes palettes. En raison de la composition naturelle du béton, la correspondance des couleurs peut légèrement varier. Groupe Richer n'est pas responsable de la variation de couleur du produit. L'efflorescence (petits cristaux blancs qui peuvent apparaître sur la surface des produits en béton) est un procédé naturel qui se disperse progressivement et ne compromet aucunement la qualité ou la valeur du produit. Certains produits chimiques peuvent accélérer le procédé de vieillissement naturel, cependant, il est recommandé de laisser vieillir naturellement. Dans aucun cas et dans aucun temps, le vendeur ne peut être tenu responsable de toute perte ou dommage causés directement ou indirectement, par l'usage de ce produit.

NOTE IMPORTANTE: COULEUR

Les couleurs des produits présentés dans notre matériel promotionnel (catalogue, site web, etc.) sont aussi précises que les photographies et le procédé d'impression le permettent. Aussi, nous vous suggérons fortement de choisir la couleur définitive du produit à l'aide d'un échantillon réel plutôt qu'à partir des photographies montrées dans la présente brochure.

Groupe Richer offers a lifetime warranty for all its concrete products provided that the products are used and installed according to standard building codes, Groupe Richer installation guidelines and/or accredited association installation guides (ICPI, NCMA, AEMQ). The Groupe Richer lifetime warranty is provided to the original owner with proof of purchase. It is applicable solely on Groupe Richer products and excludes all labour and installation fees. If it is determined that a product is covered under warranty, Groupe Richer will replace the product only (excluding all labour). There are no warranties or guaranties, expressed or implied, of any nature whatsoever, including without limitation, any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose with respect to this product.

INSTALLATION OF OVER 100 SQ.FT OF PRODUCT CONSTITUTES PRODUCT TEXTURE AND COLOR ACCEPTANCE.

The customer is encouraged to pick and install from multiple skids under the same lot to insure proper color dispersion. Groupe Richer produces its concrete products from natural materials and slight variations in color may occur; therefore Groupe Richer is not responsible for any variation in color. Efflorescence (small white crystals that may form on the surface of concrete products) is a naturally occurring process that dissipates over time. Chemicals can accelerate the aging process, however natural weathering is recommended.

IMPORTANT NOTE: COLOR

The colors of the products shown in this our promotional material (catalogue, website, etc.) are as accurate as the photographs and printing process will allow. We strongly recommend that you make your final color selection based on an actual product sample rather than on the photographs shown here.